Date: 09.07.2016



Hauptausgabe

24 Heures Lausanne 1001 Lausanne 021/ 349 44 44 www.24heures.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd.

Tirage: 29'304 Parution: 6x/semaine



## FESTIVAL — LA CITÉ LAUSANNE

N° de thème: 034.022 N° d'abonnement: 3003041

Page: 14

Surface: 23'026 mm<sup>2</sup>

## Davantage de dérogations aux 93 décibels pourraient être accordées par la Ville

## Lausanne

La nouvelle Municipalité se déclare disposée à ouvrir la réflexion pour permettre une musique plus forte pendant les concerts. Mais cela restera l'exception

Les concerts à 93 décibels irritent les organisateurs de spectacles et le mur du son à 100 décibels fait craquer le voisinage. C'est à la recherche d'un équilibre fragile que se lance la Municipalité lausannoise. Elle a pris la décision de réfléchir à l'octroi d'autorisations pour des concerts dont le volume sonore satisferait les mélomanes.

«Nous avons décidé d'ouvrir la porte à cette réflexion», déclare Pierre-Antoine Hildbrand, nouveau municipal en charge du dicastère Sécurité et Economie. Il confirme la nouvelle diffusée hier sur le site de la RTS.

Cette volonté d'ouverture découle de deux actes récents. D'abord, les lettres de trois organisateurs d'événements - la Fête de la musique, le Festival de la Cité et Label Suisse. Trois manifestations lassées de vivre dans la crainte des amendes pour dépas-



«Nous resterons dans un système de dérogations»

**Pierre-Antoine Hildbrand** Municipal de la Sécurité et de l'Economie sement des limites sonores. La tentation est pourtant grande: gagner quelques décibels permettrait d'améliorer la qualité audio des concerts en plein air. Le second acte est l'exception récemment accordée à Nestlé, qui célébrait son 150e anniversaire au Palais de Beaulieu avec un concert de Bastian Baker. Celui-ci a pu se jouer à 100 décibels.

Bien peu d'exceptions avaient été formulées jusque-là. L'inauguration du M2, en 2008, ou le concert des Rolling Stones, en 2007, sont cités en exemple. Du coup, l'annonce de la Municipalité suscite bien des espoirs.

«Nous resterons dans un système de dérogations», tempère Pierre-Antoine Hildbrand. L'ordonnance fédérale sur la protection contre les nuisances sonores régit les conditions permettant de tels concerts et la Ville devra s'y tenir. Le municipal estime qu'une comparaison avec d'autres villes doit être menée. La réflexion portera aussi sur le volume des basses à maintenir, ainsi que sur la façon dont seront opérés les contrôles. Cela avant de dire combien d'exceptions seront accordées.

Alain Détraz

Réf. Argus: 62162830 Coupure Page: 1/1